



REGLEMENT TOUR DE MOSELLE 2024

ARTICLE 1 - ORGANISATION

Le TOUR DE MOSELLE est organisé par le CYCLO SPORT THIONVILLOIS sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Il se dispute du **13 au 15 septembre 2024**.

ARTICLE 2 - TYPE D'EPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories élites. Elle est inscrite au calendrier FFC élite homme.

L'épreuve est classée en classe Elite Open, et fait partie du Trophée ROCC Tour ACCDN DRAG Bicycles et du challenge Raymond Poulidor.

ARTICLE 3 : RESPONSABILITE

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel appartenant aux équipes.
Veuillez vous assurer en conséquence.

ARTICLE 4 - PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.4 du règlement FFC, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : Equipes Continentales UCI Françaises - Equipes Nationales - Equipes étrangères, régionales et de club (4) - Equipes FFC (coureurs de 1^{re} et 2^e catégorie seuls) - Pôles - Equipes de Division Nationale 1- Equipe de Division Nationale 2 - Equipes de Division Nationale 3 - Equipes de Comités Régionaux - Equipes de Comités Départementaux - Equipes de Clubs.

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement FFC, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 4 coureurs et de maximum 6 coureurs.

ARTICLE 5 - PERMANENCE

La permanence de départ se tient le **vendredi 13 septembre à 8h30 au Foyer du Jeune Travailleur, 2 Rue Mermoz à Thionville.**

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence de **8h30 à 10h00 le vendredi 13 septembre.**

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC en présence des Membres du Collège des Commissaires, **est fixée à 10h30 et aura lieu au Foyer du Jeune Travailleur de Thionville.**

ARTICLE 6 - RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157.4875 mhz.

ARTICLE 7 - ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Assistance Sport Passion.

ARTICLE 8 - INCIDENTS DE COURSE DANS LES DERNIERS KILOMETRES

Selon l'article du règlement FFC 2.6.24, en cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dûment constaté, dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le ou les coureurs (s) accidenté(s) est (sont) crédité(s) du temps du temps ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels ils se trouvaient au moment de l'accident. Son ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Si à la suite d'une chute après le passage dans les trois derniers kilomètres un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de l'accident.

Pour la 1^{ère} étape la règle des 3 derniers km ne sera pas appliqué

ARTICLE 9 - DELAIS D'ARRIVEE

Le délai d'arrivée est fixé comme suit pour chaque étape à 15 %

Conformément à l'article 2.6.28 du règlement FFC, le Collège des Commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

En fonction des directives préfectorales des étapes, le délai de mise hors course durant l'étape a été fixé comme suit :

La 1^{ère} étape, km 82,2 à Volmerange les Mines = 15mn de retard après le plus gros peloton.

La 4^{ème} étape, km 111,2 à Manderen = 15mn de retard après le plus gros peloton.

ARTICLE 10 - CLASSEMENTS

Les classements suivants sont établis :

- **Classement individuel au temps**

- **Classement individuel des points chauds**

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
5	3	1

Le classement général s'établira par l'addition des points obtenus lors des sprints.

En cas d'égalité de points entre coureurs au classement général, ceux-ci sont départagés par leur nombre de premières places, puis par leur nombre de seconde et ainsi jusqu'à la 3^e place.

En cas de nouvelle égalité, ceux-ci seront départagés à l'issue du classement général individuel au temps.

- **Classement individuel de la montagne**

Le classement général de la montagne s'obtient par l'addition des points attribués au sommet des cols ou côtes selon la cotation suivante :

Côtes	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e
1 ^{re} catégorie	10	8	6	4	2	1
2 ^e catégorie	6	4	2	1	-	-
3 ^e catégorie	4	2	1	-	-	-

En cas d'égalité au classement général individuel de la montagne, il est fait application des critères suivants jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- 1) nombre de premières places dans les côtes de la catégorie la plus élevée
- 2) nombre de premières places dans les côtes de la catégorie suivante et ainsi de suite
- 3) classement général individuel au temps

- **Classement du meilleur jeune**

Tous coureurs âgés entre 19 et 22 ans.

- **Classement Meilleur Grand Est**

Les équipes concernées sont celles appartenant aux régions d'Alsace, Bourgogne, Champagne, Franche Comté, Lorraine.

- **Classement du plus combatif**

Le prix de la combativité récompense le coureur le plus généreux dans l'effort et manifestant le meilleur esprit sportif. Ce prix, établi dans les étapes en ligne, est décerné par un jury présidé par le directeur de l'organisation.

Le combatif de l'étape porte dans l'étape suivante un maillot distinctif.

Un super Combatif est désigné par les membres du jury à la fin du Tour de Moselle et recevra un trophée.

- **Classement par équipe**

Le classement par équipes du jour s'établit par l'addition des 3 meilleurs temps individuels de chaque équipe.

En cas d'égalité les équipes sont départagées par l'addition des places obtenue par leurs 3 premiers coureurs de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.

Le classement général par équipe s'établit par l'addition des 3 meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues. En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- 1) Nombre de premières places dans le classement par équipe du jour
- 2) Nombre de deuxièmes places dans le classement par équipe du jour, etc.

S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel.

Toute équipe réduite à moins de 3 coureurs est éliminée du classement général par équipe.

Pour bénéficier des prix des différents classements, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

ARTICLE 11 - ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu à :

1^{re} étape : Stade de Football - Contz les Bains

2^e étape : Mairie - Angevillers

3^e étape : Cité des sports -Fameck

4^e étape : Salle du Manège - Thionville

ARTICLE 12 - PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement FFC, les coureurs suivants doivent se présenter quotidiennement au protocole :

- le premier de l'étape
- les leaders des classements annexes suivants (ceux-ci seront annoncés sur radio tour) :
 - Individuel au temps
 - Point chaud
 - Montagne
 - Plus combatif
 - Meilleur jeune
 - Meilleur Grand Est

Ils se présenteront dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée.

Ordre de priorité pour le port des maillots en cas de cumul :

- Classement Général
- Point chaud
- Montagne
- Meilleur jeune
- Meilleurs Grand Est
- Plus combatif

Les casquettes pour la meilleure équipe seront remises au départ de l'étape suivante.

En outre, à l'arrivée de l'épreuve, les coureurs suivants doivent également se présenter au protocole final :

- le premier de l'étape
- les vainqueurs des classements annexes suivants (ceux-ci seront annoncés sur radio tour):
 - Individuel au temps
 - Point chaud
 - Montagne
 - Plus combatif
 - Meilleur jeune
 - Meilleur Grand Est
 - L'équipe vainqueur du classement par équipes avec le directeur sportif

ARTICLE 14 - PENALITES

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.

ARTICLE 15 - PRIX

Les prix suivants sont attribués :

1^{re} - 4^e Etape Grille 1 220 € / 20	
1 ^{er}	246
2 ^e	183
3 ^e	146
4 ^e	122
5 ^e	98
6 ^e	85
7 ^e	67
8 ^e	55
9 ^e	37
10 ^e	24
11 ^e	21
12 ^e	20
13 ^e	18
14 ^e	17
15 ^e	15
16 ^e	14
17 ^e	14
18 ^e	14
19 ^e	12
20 ^e	12
Total	1 220

2^e - 3^e Etape Grille 610 € / 20	
1 ^{er}	122
2 ^e	91
3 ^e	73
4 ^e	61
5 ^e	49
6 ^e	43
7 ^e	34
8 ^e	27
9 ^e	18
10 ^e	12
11 ^e	11
12 ^e	9
13 ^e	9
14 ^e	9
15 ^e	8
16 ^e	8
17 ^e	7
18 ^e	7
19 ^e	6
20 ^e	6
Total	610

Classement Général Grille 1 830 € / 25	
1 ^{er}	366
2 ^e	274
3 ^e	220
4 ^e	183
5 ^e	146
6 ^e	119
7 ^e	96
8 ^e	73
9 ^e	66
10 ^e	58
11 ^e	46
12 ^e	37
13 ^e	27
14 ^e	22
15 ^e	18
16 ^e	14
17 ^e	9
18 ^e	9
19 ^e	8
20 ^e	8
21 ^e	7
22 ^e	6
23 ^e	6
24 ^e	6
25 ^e	6
Total	1 830

Classement Général GPM Grille 160 € / 5	
1 ^{er}	65
2 ^e	39
3 ^e	25
4 ^e	20
5 ^e	11
Total	160

Classement Général PC Grille 160 € / 5	
1 ^{er}	65
2 ^e	39
3 ^e	25
4 ^e	20
5 ^e	11
Total	160

Classement Général Plus combatif Grille 200 € / 4	
1 ^{re} Etape	50
2 ^e Etape	50
3 ^e Etape	50
4 ^e Etape	50
Total	200

Classement Général Meilleur Grand Est Grille 160 € / 5	
1 ^{er}	65
2 ^e	39
3 ^e	25
4 ^e	20
5 ^e	11
Total	160

Classement Général Meilleur Jeune Grille 160 € / 5	
1 ^{er}	65
2 ^e	39
3 ^e	25
4 ^e	20
5 ^e	11
Total	160

Super Combatif 80 €

Classement Général Final par équipe 180 € / 1
--

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 6 590 €.